

**COMMUNE DE
SAINT-MAURICE**

Nombre de conseillers élus :

11

Conseillers en fonction :

11

Conseillers présents :

10

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 décembre 2019
Acte n° DEL-13122019-00

Convocation du 02/12/2019

Sous la présidence de M. Jean-Marc RIEBEL, Maire,

Membres présents : Mmes et Mrs, Nadine CROS, Cécile EVRARD,
Joëlle BREG, Vincent LEIBEL, Frédéric HEINRICH
René EGGENSPIELER, Jean Philippe HOLWEG, Jacques MAEDER.

Membre absent excusé : Mme Marielle KNECHT, M. Rémy THIRION

=====

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
APPROUVE le compte rendu de la réunion du 14 novembre 2019.

2. DECISION MODIFICATIVE N° 3/2019

Sur proposition de Monsieur le Maire,
le CONSEIL MUNICIPAL approuve la décision modificative suivante

Commune de Saint-Maurice
Budget Principal

Décision modificative N° 3/2019 du 13/12/2019

COMPTE	OBJET	DEPENSES	RECETTES
21312-99	Mobilier salle polyvalente	+ 4 000,00	
2152-61	Installation de voirie	- 4 000,00	
6553	Service Incendie	+ 1 500,00	
022	Dépenses imprévues	- 1 500,00	
BALANCE		0	0

3. PLAN DE PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION (PPRI)

Monsieur le Maire présente le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) du bassin versant du Giessen transmis par l'Etat en date du 29 Octobre 2019.

Ce plan a été prescrit par arrêté préfectoral du 3 Décembre 2018 et se trouve désormais dans la phase de consultation des élus et des Personnes Publiques Associées (PPA) préalable à l'enquête publique.

Conformément à l'article R562-7 du Code de l'Environnement, ce PPRI doit soumis à l'avis de la commune dans un délais de 2 mois.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'émettre un avis favorable au projet de PPRI du bassin versant du Giessen.

Lu et approuvé
Suivent les signatures

Le Maire
Jean Marc RIEBEL



Accusé de réception en préfecture
067-216704270-20191213-DEL-13122019-01
-DE
Date de télétransmission : 17/12/2019
Date de réception préfecture : 17/12/2019